

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

08 –20 Novembre 2017

DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2017 approuvant le Budget Supplémentaire 2017

Vu la Commission des Finances du 3 novembre 2017,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 29 voix pour et 4 abstentions (Mme DULAC ; MM. ABOUA, CALVI et CHARLES),

- **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget primitif 2017 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Réelles ; €	0.00	Réelles ; €	- 285 515.00 €
Ordre ; €	- 715 799.56	Ordre ; €	0.00 €
Résultat déficitaire reporté ; €	0.00	Résultat reporté excédentaire €	0.00
		Résultat reporté excéd. Zone du Luc :	- 430 284.56 €
TOTAL :	- 715 799.56 €	TOTAL :	- 715 799.56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réelles ;	718 716.14 €	Réelles ;	239 950.00 €
Ordre ;	0.00 €	Ordre ;	- 715 799.56 €
Résultat déficitaire reporté ;	0.00 €	Résultat reporté excédentaire ;	0.00 €
Résultat déficitaire Zone du Luc :	- 1 194 565.70 €		
TOTAL :	- 475 849.56 €	TOTAL :	- 475 849.56 €

TOTAL GENERAL :	- 1 191 649.12 €	TOTAL GENERAL :	- 1 191 649.12 €
------------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Madame La Sous-Préfète de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 23 Novembre 2017

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :